

Hausse du SMIG : à peine 20 000 DH de plus par an et par entreprise !

■ Environ 1,2 million de salariés déclarés à la CNSS seraient concernés par l'augmentation du SMIG.

■ A raison de 233 DH par mois, la charge supplémentaire sur les entreprises pèserait quelque 3,5% de leur profit annuel.

■ Le gros de l'activité économique est peu exposé à la concurrence étrangère.



Combien de salariés sont concernés par la récente décision du gouvernement d'augmenter le SMIG de 10% (par tranche de 5% sur deux ans) ? Nul n'est capable de le dire pour la simple raison que les statistiques sur ce point précis n'existent pas. Même la CNSS, où sont déclarés les salariés du secteur privé, ne dispose pas de ce type de données : les salaires que les entreprises versent à cette caisse correspondent au nombre d'heures travaillées. C'est la raison pour laquelle, dans la distribution des rémunérations par tranche, on peut trouver encore des salaires de 1000 DH et même de 500 DH par mois.

Mais supposons que tous ceux dont le salaire est inférieur à 2 334 DH, niveau actuel du SMIG mensuel

(à condition d'avoir travaillé 44 heures par semaine et 4 semaines par mois), sont des «smigards» ! Dans ce cas, et en se basant sur les statistiques de la CNSS, le nombre de salariés qui devraient bénéficier de la revalorisation du SMIG serait d'environ 1,2 million de personnes, soit 43% du total des salariés déclarés à la CNSS.

Sous cette hypothèse, et à raison de 233 DH supplémentaires par mois correspondant aux 10% de hausse, le SMIG mensuel (mais il est horaire, il faut le rappeler) ressortirait, pour arrondir, à 2 570 DH par mois. Soit dit en passant, dans le secteur public, où les salaires sont déjà infiniment plus élevés que dans le privé, la rémunération minimale est désormais portée à 3 000 DH, au lieu de 2 800 DH avant la décision du gouvernement Benkirane.

Quel impact cette augmentation du SMIG aura-t-elle sur les entreprises ? Cela dépend

LE TAUX D'ÉPARGNE
DES ENTREPRISES NON
FINANCIÈRES MAROCAINES
EST SUPÉRIEUR AU TAUX
D'ÉPARGNE NATIONALE
BRUTE, C'EST-À-DIRE
DE TOUTE L'ÉCONOMIE
NATIONALE

évidemment de la situation de chacune. Toutes ne sont pas logées à la même enseigne.

Mais si l'on aborde le problème sous un angle plus global, disons macroéconomique, la charge supplémentaire pour les entreprises privées, à raison de 233 DH de hausse pour les 1,2 million de personnes percevant un salaire inférieur ou égal au SMIG, serait de l'ordre de 3,5 milliards de DH par

an. Sachant que le nombre d'entreprises déclarantes est de 165 300 unités (chiffre de 2013), la charge supplémentaire moyenne pour chaque entreprise dépasse à peine 20 000 DH par an ! Une brouille, diront d'aucuns, eu égard au taux de marge des entreprises marocaines prises dans leur ensemble. Selon les chiffres officiels, le taux de marge, c'est-à-dire ce qui reste à l'entreprise une fois payés les salaires et les charges qui vont avec, ainsi que les impôts sur les produits (TVA et TIC essentiellement), s'établit à plus de 66%. Et ceci concerne «seulement» les entreprises non financières. Car les entreprises financières, elles, réalisent des marges proches de 70%.

Un taux de marge de 66% et un taux de profit de 30%

On ne trouve nulle trace d'un taux de marge qui, faut-il le rappeler, représente tout de même la rémunération des actionnaires (et des créanciers aussi), équivalent à celui en vigueur au Maroc, bien que tous les pays ne disposent pas ou ne publient pas des statistiques aussi élaborées.

Les entreprises non financières marocaines dégagent même une épargne qui est aujourd'hui de l'ordre de 30% (en proportion de la valeur ajoutée créée). Et ce taux d'épargne est une autre expression qui désigne tout simplement le taux de profit réalisé. Et ce niveau de profit est à peu près stable depuis 2001. En France, la même catégorie d'entreprises dégage une épargne de l'ordre de 12%, en baisse de 4 points depuis une vingtaine d'années.

Il faut le savoir, le taux d'épargne (et pas le montant de l'épargne) des entreprises non financières marocaines est supérieur au taux d'épargne nationale brute, c'est-à-dire de toute l'économie nationale : une moyenne de 28% depuis le début de la décennie 2000, au lieu de 30% pour les entreprises. On peut même penser, mais c'est leur affaire, que les entreprises auraient pu réaliser une épargne encore plus élevée si les revenus distribués, généralement des dividendes, n'étaient pas aussi importants qu'ils l'ont presque toujours été : 35 milliards de DH en 2010, 41 milliards en 2011. Il est significatif à cet égard que depuis une quinzaine

aujourd'hui à une moyenne

d'années, les revenus distribués sont supérieurs aux impôts courants sur le revenu (l'IS et l'IR) acquittés.

Mais quoi qu'il en soit, et si on prend une année comme 2011, par exemple, le profit des entreprises, donc leur épargne brute, s'élevait à plus de 101 milliards de DH sur une marge de 228 milliards de DH. Autrement dit, après avoir rémunéré les actionnaires et les créanciers, il restait tout de même plus de 100 milliards de profit. Que pèse 3,5 milliards de charges salariales supplémentaires par rapport à ces 100 milliards ? 3,5% !

Cela dit, et c'est déjà précisé, toutes les entreprises, à coup sûr, n'ont pas la même santé. Et c'est probablement pour tenir compte de cela que généralement les hausses de SMIG, par exemple, ont été étalées dans le temps, en particulier pour les secteurs où les charges salariales pèsent assez, comme dans le textile. On se souvient d'ailleurs que pour ce secteur, la revalorisation de 10% décidée en avril 2011 avait été appliquée en quatre tranches, à raison de 2,5% de hausse par semestre. Et puis, on oublie souvent qu'un salaire, c'est en réalité moins une charge qu'un revenu qui permet d'acquérir les biens et les services produits par ces mêmes entreprises.

Dans la pratique, on le sait, les

choses sont beaucoup plus nuancées que cela ; en particulier avec la mondialisation, l'ouverture des frontières et donc la libre circulation des marchandises, toutes choses qui imposent de se battre continuellement pour acquérir ou simplement préserver ses parts de marché. Mais ceci est surtout vrai pour les entreprises qui subissent directement la concurrence internationale, comme le textile. Dans d'autres secteurs ou branches où l'on produit généralement des biens et services non échangeables, ce n'est pas tellement le cas. Il se trouve précisément que si l'on observe dans la durée la structure

de l'économie marocaine, on se rend compte qu'elle a peu évolué, et ce léger changement s'est opéré en faveur du secteur des services. Ceux-ci ont vu leur poids augmenter aussi bien dans la valeur ajoutée que dans l'emploi : 56,1% et 38,4% aujourd'hui, au lieu de 54% et 34% en 1999, respectivement. Cela veut dire que près de 60% de la valeur ajoutée et près de 40% des emplois sont réalisés dans des activités sinon protégées, en tout cas pas vraiment exposées. On peut même considérer que le BTP également n'est pas tout à fait une activité exposée, même si des entreprises étrangères participent

à des appels d'offres et gagnent parfois des marchés. Finalement, seule l'industrie semble vraiment pâtir de la concurrence internationale, ce qui se traduit d'ailleurs par une forte baisse de sa contribution à la valeur ajoutée globale : 13% au lieu de 18,4% en 1999.

Mais s'agissant précisément de l'industrie, son exposition à la concurrence internationale, qui est réelle, explique-t-elle, à elle seule, le déclin, à tout le moins le recul qu'elle connaît ? Et les "coûts salariaux" y sont-ils vraiment pour quelque chose (voir encadré) ? ■

S.A.

Le cas de l'industrie...

La situation de l'industrie a fait l'objet de moult débats, des diagnostics ont été dressés par les uns et par les autres, et une stratégie industrielle a même été lancée depuis 2009 (Plan Emergence). Pour dire les choses très clairement, l'émergence d'une industrie compétitive, quoi qu'on en dise, ne paraît tenir à la seule valeur du SMIG, sachant que ce genre d'activité requiert des qualifications élevées et par conséquent des niveaux de salaires supérieurs au SMIG. L'industrie fonctionne avec des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers qualifiés. La recherche et développement est également un élément capital voire décisif dans l'industrie. On pourrait faire travailler les gens gratuitement qu'on ne serait pas compétitif si les produits fabriqués ne répondent pas aux normes de qualité, aux besoins des consommateurs. Cela dit, si les charges sociales ou fiscales handicapent vraiment les entreprises industrielles, rien ne devrait empêcher les pouvoirs publics d'imaginer des allègements spécifiques pour elles ■